



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de foresterie, de géographie
et de géomatique
Département de géographie

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Cours de premier cycle (GGR-3610)

Session : Hiver 2012

Chargé de cours : Michel Côté

Les caractères fondamentaux de la ville contemporaine sont peut-être inéluctables. On peut exprimer toute sorte de jugement à leur égard, mais n'oublions pas qu'ils ont leurs fondements et leurs racines dans des mythes, des systèmes de valeur et de comportements individuels, dans des pratiques collectives et des techniques de construction, des types de consommation et de culture que l'on peut difficilement modifier à moyen terme.

Bernardo Secchi, *Première leçon d'urbanisme*, 2006

Description générale du cours

L'aménagement du territoire est à la fois un art, une science et une technique. Il est aussi un champ de compétence professionnelle, une pratique. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent cours. Le but du cours est, en effet, d'initier l'étudiant(e) à la pratique professionnelle de l'aménagement du territoire.

L'aménagement est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le renouvellement des cadres législatifs et institutionnels, l'émergence de nouvelles revendications populaires, l'imbrication croissante des territoires urbains et ruraux témoignent d'un besoin et d'une volonté de renouvellement du cadre aménagiste et urbanistique québécois, et appellent de nouvelles manières de concevoir et de faire l'aménagement des territoires québécois. Le cours prend pour objet l'exercice original et ambitieux de planification et d'aménagement d'un territoire présentant des caractéristiques et des dynamiques à la fois urbaines et rurales, la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Ce cours s'adresse aux étudiants en géographie (et particulièrement ceux de la concentration *Aménagement du territoire québécois*), en aménagement, en foresterie, en architecture, en sociologie, en économie, en anthropologie ou provenant de tout autre domaine concerné par l'aménagement du territoire.

Objectifs généraux

L'étudiant doit acquérir un ensemble de connaissances et d'habiletés relatives à la pratique de l'aménagement, de ses enjeux et de ses méthodes.

Tablant sur ses connaissances déjà acquises en matière de maîtrise foncière, d'urbanisme, de politique locale et régionale et de planification territoriale, l'étudiant est préparé à analyser de façon approfondie des problématiques aménagistes. L'exercice consiste à définir, à partir de cas réels, les enjeux particuliers à ces problématiques et à formuler des solutions qui leur sont appropriées.

L'étudiant doit, plus spécifiquement, démontrer sa capacité à réaliser, de manière rigoureuse et originale, un projet relatif à une problématique d'aménagement particulière au territoire d'étude retenu pour ce cours. Il doit également démontrer sa capacité à communiquer de manière claire et cohérente les résultats de ses travaux. En plus du savoir-faire, l'étudiant est amené à développer un savoir-être propre à la discipline aménagiste.

L'étudiant doit par ailleurs également démontrer une capacité à rendre compte de manière critique de la méthodologie de travail employée.

Au terme de ce cours, l'étudiant doit :

- connaître les principaux enjeux actuels en matière d'aménagement;
- avoir développé sa capacité à comprendre une problématique d'aménagement et à y répondre de manière rigoureuse et originale;
- avoir acquis une plus grande maîtrise des outils et méthodes aménagistes;
- avoir acquis des habiletés en communication de projet;
- développer ses capacités méthodologiques;
- acquérir les bases d'un savoir-être professionnel.

Modalités d'enseignement et d'apprentissage

L'apprentissage compte sur quelques leçons magistrales et un travail continu en atelier.

Des connaissances théoriques et méthodologiques fondamentales sont fournies lors des exposés magistraux.

Le principal mode d'enseignement et d'apprentissage est toutefois le travail en atelier. Lors de ces ateliers, les étudiants réalisent, en équipe de 4 ou 5, un projet d'aménagement, tel que défini au présent plan de cours. Le chargé de cours agit comme accompagnateur de ces démarches en atelier, répondant aux questions des étudiants et réagissant à leurs propositions. Les étudiants doivent poursuivre leurs travaux en équipe en dehors des séances

hebdomadaires en classe.

Parallèlement aux séances en classe, chaque étudiant doit consolider et approfondir ses connaissances à l'aide des lectures recommandées dans le plan de cours, ainsi que son jugement critique par la réalisation d'un rapport méthodologique.

Calendrier des cours

COURS DU 9 JANVIER

L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Présentation du plan de cours. Explication des travaux et des modes d'évaluation. L'aménagement du territoire. Développement et aménagement durables.

Lectures suggérées

BAILLY, Antoine et BOURDEAU-LEPAGE, Lise (2011)

BAILLY, Antoine (2009)

MAMROT (2010)

Loi sur le développement durable LRQ, c D-8.1.1

COURS DU 16 JANVIER

L'AMÉNAGEMENT DURABLE: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE I

Le pratique aménagiste au Québec (cadre institutionnel et professionnel). Le nouveau régime aménagiste québécois.

Lectures suggérées

LECHASSEUR, Marc-André (2009)

ST-AMOUR, Jean-Pierre (2006)

COURS DU 23 JANVIER

L'AMÉNAGEMENT DURABLE: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE II

Présentation et analyse des principaux outils. Préparation de la rencontre avec le responsable de la démarche de planification stratégique de la Côte-de-Beaupré

Lecture obligatoire

MRC de la Côte-de-Beaupré (2011) Diagnostic stratégique.

COURS DU 30 JANVIER

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Présentation du territoire de la Côte-de-Beaupré. Origine de la démarche. Contexte de

réalisation. Enjeux. Étapes à venir.

COURS DU 6 FÉVRIER

ATELIER EN CLASSE

Retour sur les enjeux et la démarche de planification. Choix de l'enjeu. Formulation de la problématique.

COURS DU 13 FÉVRIER

ATELIER EN CLASSE

Élaboration de la méthodologie.

COURS DU 20 FÉVRIER

ATELIER EN CLASSE

Propositions d'aménagement.

COURS DU 27 FÉVRIER

ATELIER EN CLASSE

Propositions d'aménagement.

COURS DU 5 MARS

SEMAINE DE LECTURE

COURS DU 12 MARS

LA PRATIQUE RÉFLEXIVE. LA COMMUNICATION EN AMÉNAGEMENT

Réfléchir sur sa pratique. La pratique réflexive en aménagement. Communiquer son projet.

Lectures suggérées

CHALAS, Yves (1998)

SCHÖN, David (1994)

SECCHI, Bernardo (2006)

COURS DU 19 MARS

ATELIER EN CLASSE

Propositions d'aménagement.

COURS DU 26 MARS

ATELIER EN CLASSE

Propositions d'aménagement.

COURS DU 2 AVRIL

PRÉSENTATION DES PROJETS

En présence du responsable du cours, du directeur du département de géographie et de deux représentants de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

COURS DU 9 AVRIL

LUNDI DE PÂQUES

COURS DU 16 AVRIL

PARTICIPATION AU FORUM DE CONSULTATION DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

L'équipe ayant réalisé la meilleure présentation sera invitée à exposer son projet lors du forum de consultation organisée par la MRC de la Côte-de-Beaupré.

NOTA BENE : L'HORAIRE DU DERNIER COURS EST SUJET À CHANGEMENT EN FONCTION DE LA DATE DE LA TENUE DU FORUM DE CONSULTATION DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.

Références bibliographiques utiles

BAILLY, Antoine (2009) Pour un développement rural durable. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2 : 231-238. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RERU_092_0231

BAILLY, Antoine et BOURDEAU-LEPAGE, Lise (2011) Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France. *Géographie, économie, société*, 13 (1) : 27-43. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GES_131_0027

CHALAS, Yves (1998) L'urbanisme comme pensée pratique : pensée faible et débat public. *Les annales de la recherche urbaine*, 80-81 : 205-214. http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/article.php3?id_article=307

LeCHASSEUR, Marc-André (2009) *Zonage et urbanisme en droit municipal québécois*. Montréal, Wilson & Lafleur, 530 p.

MAMROT (2010) Collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/documentation/>

SCHÖN, Donald A. (1994) *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal, Éditions Logiques, 418 p.

SECCHI, Bernardo (2006) *Première leçon d'urbanisme*. Marseille, Éditions Parenthèses, 155 p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre (2006) *Le droit municipal de l'urbanisme discrétionnaire au Québec*. Cowansville, Éditions Yvon Blais, 761 p.

Loi sur le développement durable LRQ, c D-8.1.1

Des références bibliographiques complémentaires seront fournies aux étudiants lors des séances en classe.

Évaluation

Note minimale et notation

La notation finale sera effectuée selon le barème suivant :

A+	≥ 87%	A	83 – 86 %	A-	80 – 82 %
B+	77 – 79 %	B	73 – 76 %	B-	70 – 72 %
C+	67 – 69 %	C	65 – 66 %	C-	62 – 64 %
D+	59 – 61 %	D	55 – 58 %	E	< 55 %

La note minimale de passage du cours est de 55 %.

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Tous les travaux doivent être dactylographiés (caractères de grosseur 12, interligne de 1½) et remis sous deux formats (en papier et en fichier PDF) selon les modalités prévues dans les instructions remises aux étudiants.

Un maximum de 15 % peut être enlevé aux résultats des examens et des travaux quant à la forme, le style, l'orthographe et la propreté, conformément à la *Politique facultaire sur le français*.

Aucun retard non justifié n'est toléré (10% de pénalité par jour de retard).

Toute tricherie, dont le plagiat, est considérée comme une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval*.

Projet

La planification stratégique de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré se déroule en quatre étapes. La première est l'établissement d'un diagnostic stratégique. Celui-ci identifie 6 enjeux majeurs et 32 défis d'aménagement et de développement.

Mandat

À partir de l'un de ces enjeux ou défis, chaque équipe doit dégager une problématique particulière d'aménagement et proposer des interventions appropriées. Elle doit également faire la démonstration de la faisabilité de ses propositions.

Les interventions suggérées doivent être définies dans un rapport écrit et illustrées à l'aide de cartes, de croquis, d'images, *etc.* Le rapport doit contenir de 25 à 30 pages.

Contenu

Le rapport final doit contenir :

- Une page-titre
- La problématique
- La méthodologie
- Les propositions
- Les figures

La présentation doit faire état :

- De la problématique identifiée
- Des propositions suggérées
- Des difficultés rencontrées et leurs solutions

Pondération et critères d'évaluation

Le projet représente 75 points de la note finale. Une note est émise par équipe. 55 points seront attribués au projet proprement dit, et 20 points à sa présentation orale en classe.

Les critères d'évaluation du projet sont les suivants :

- La compréhension du mandat et la formalisation de la problématique (10 points)
- La rigueur de la méthodologie employée (10 points)
- La clarté et la pertinence des propositions (25 points)
- La participation active aux ateliers en classe et au forum de consultation (10 points)

Les critères d'évaluation de la présentation orale en classe sont les suivants :

- La clarté et la rigueur de la présentation (10 points)
- La qualité du support visuel (10 points)

L'évaluation des présentations est faite conjointement par le responsable du cours, le directeur du département de géographie et des représentants de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Modalités et calendrier de dépôt

Le dépôt du rapport de projet se fait en deux étapes : le dépôt du rapport écrit et la présentation du projet en présence des représentants de la MRC.

Le dépôt du rapport de projet final se fait au plus tard le 16 avril 2012. Chaque équipe de travail peut ainsi profiter des commentaires formulés lors de la présentation de son projet par les membres du jury afin de bonifier son projet.

Le rapport doit être remis par courriel en format .pdf.

Rapport méthodologique

L'un des objectifs du cours est de conduire l'étudiant à réfléchir sur sa pratique. La production d'un rapport méthodologique vise à répondre à cet objectif.

Mandat

Chaque étudiant doit rendre compte, de manière critique, de la démarche d'élaboration du projet d'aménagement mené par son équipe de travail. Le rapport doit contenir de 5 à 7 pages.

Contenu

Le rapport méthodologique doit contenir :

- Une page-titre
- Les étapes de réalisation
- Les difficultés rencontrées
- Les changements souhaités.

Pondération et critères d'évaluation

Le rapport méthodologique représente 25 points de la note finale. Une note est émise individuellement.

Les critères d'évaluation du rapport méthodologique sont les suivants :

- La rigueur de la mise en situation (5 points)
- La pertinence des critiques (10 points)
- La recherche de solutions (10 points)

Modalités et calendrier de dépôt

Le rapport méthodologique doit accompagner le rapport de projet final.

Le dépôt du rapport méthodologique doit donc se faire au plus tard le 23 avril 2012. Le rapport doit être remis par courriel en format .pdf.

Coordonnées du cours

Local : GHK-1350

Heure : les lundis de 15:30 à 18:30

Coordonnées du chargé de cours

Courriel : cote_mic@yahoo.ca

Heures de bureau: les lundis de 13 :45 à 15 :15

Local : à venir.